

**A l'attention des personnels enseignant-chercheur, enseignante-chercheuse et assimilé-e-s,**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la campagne CRCT 2023/2024, nous vous informons d'une nouveauté relative au dépôt des demandes uniquement faites au titre de l'établissement : désormais, ces demandes doivent se faire sur [le portail Naos de Galaxie](#) du **lundi 16 janvier, 10h au vendredi 17 février 2023, 16h**

Cette campagne est ouverte aux enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs qui n'ont pas déposé de dossier au titre de la phase nationale.

Les candidates et candidats qui ont déposé un dossier de CRCT au titre du CNU (phase nationale), n'ont pas besoin de renouveler leurs demandes.

Si le CNU ne leur accorde pas de semestre, leurs demandes seront également étudiées au titre de la phase établissement.

Une page dédiée au CRCT est disponible sur l'Intranet de Sorbonne Université

<https://intranet.sorbonne-universite.fr/fr/ressources-humaines/temps-de-travail/conges-pedagogique-et-de-recherche/conge-pour-recherches-ou-conversions-thematiques-crct.html>

Bien cordialement,

**Direction de l'UFR 927 – Sciences de la vie**

7-9 quai Saint Bernard | 75005 Paris  
Bâtiment B Cassan – 1er étage – Boîte Courrier 11  
[sciences-ufr927-direction@sorbonne-universite.fr](mailto:sciences-ufr927-direction@sorbonne-universite.fr)

[sciences.sorbonne-universite.fr/ufr-sciences-de-la-vie](https://sciences.sorbonne-universite.fr/ufr-sciences-de-la-vie)

